



Conseil municipal du 9 novembre 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 novembre 2018 à 20h30. 10 de ses membres étaient présents et 1 a donné pouvoir. A l'ordre du jour : la participation aux transports scolaires 2017/2018, l'évolution des compétences communautaires, l'adhésion au nouveau contrat groupe portant sur l'assurance statutaire, le rapport de la CLECT et l'aménagement futur des sanitaires du camping municipal. Sont également inscrites en tant que questions diverses : le devenir des biens communaux, l'achat d'un défibrillateur, le site Internet communal en cours de réalisation ainsi qu'un point sur la saison estivale 2018.

Avant de développer l'ordre du jour, le Maire a souhaité faire une mise au point sur le partage de ses responsabilités concernant les contraintes liées aux divers travaux engendrés sur le territoire communal. Les réalisations dont la commune est le maître d'ouvrage relève de la responsabilité de la collectivité, dont le maire. Par exemple, les travaux effectués pour améliorer le réseau routier départemental et l'adduction en eau potable incombent respectivement au Conseil départemental et au Syndicat d'adduction en eau potable.

Le maire invite les habitants à bien intégrer que tous les travaux engendrent des contraintes que les entreprises ont toujours su, avec beaucoup de bienveillance, réduire à minima jusqu'à aujourd'hui, alors que, dans bien des cas, la fermeture des routes aurait facilité leur tâche. S'ajoutent à cela des contraintes administratives, financières et climatiques (on ne fait pas un traitement de chaussée en enrobée au mois de janvier). Le Maire a un rôle de facilitateur et de conciliateur. Composant au quotidien avec les usagers, les entreprises et l'administration, le maire est bien conscient des gênes occasionnées. Il lui semble utile de rappeler à ses administrés d'en apprécier le résultat qui améliore de façon significative la qualité de la vie, l'attractivité du village et le bien-être des uns et des autres. Le conseil municipal, dans sa grande majorité approuve les propos du 1^{er} magistrat et lui assure toute sa solidarité.

Le Maire présente au conseil le montant de la participation aux transports scolaires 2017/2018, s'élevant à 2 274 €, approuvé à l'unanimité.

L'évolution des compétences communautaires est ensuite abordée, portant en particulier sur le transfert des compétences optionnelles Assainissement collectif et non collectif, de la compétence Eau et de la compétence facultative Elaboration d'une stratégie locale de prévention du risque de chutes de blocs sur le territoire des Gorges du Tarn et de la Jonte. Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal prend acte et valide à l'unanimité l'évolution de ces compétences afférentes à la communauté de communes Gorges Causse Cévennes.

Le projet de renouvellement du contrat groupe concernant l'assurance statutaire est ensuite présenté. Ce projet de contrat, soumis aux communes par le Centre de gestion de la Lozère, proposant des taux de cotisations particulièrement attractifs (4.42 pour les agents CNRACL et 1.15% pour les agents IRCANTEC), le conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité cette proposition.

Le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) est ensuite soumis au vote. Les conseillers adoptent à l'unanimité le rapport ainsi que le montant évalué de l'attribution de compensation 2018.

Le Maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement des sanitaires du camping. Après consultation des services de l'Etat, du Département et de la Région, ce projet pourrait être raisonnablement subventionné sur un coût global hors taxes évalué à 25 256.10 €.

Les questions diverses sont soumises à la discussion. Une attention particulière est portée sur l'avenir proche du gîte d'étape communal. Des menus travaux de rafraîchissement et d'équipements sont à prévoir afin d'améliorer l'accueil des randonneurs. L'achat d'un défibrillateur suscite des réactions favorables. La question demeure entière quant à son coût. L'avancement du site Internet est ensuite présenté. Il serait finalisé et prêt à être mis en ligne pour la nouvelle année 2019. Un point sur la saison estivale clôt la séance.

La séance s'achève à 23h30.